

## SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

19-12-294

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 34**  
**Date de convocation : 12 décembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

### Absents excusés :

Alain HERAUD, Omar N'FATI, Noureddine BOUACHERA

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Gabi HÖPER (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT), Monique MEYNARD (donne pouvoir à Rodolphe GUYOT)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance  
-----

## VOIRIE – CIRCULATION

### MISE À JOUR DU LINÉAIRE DE VOIRIE COMMUNALE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2242-1,

Il apparaît nécessaire de mettre à jour le linéaire de voirie, suite aux incorporations des voiries des lotissements privés suivant dans le patrimoine communal au cours de l'année 2019 :

- Lotissement Beauséjour : 180 ml

Le linéaire de voirie communale est ainsi augmenté de 180 ml pour 2019, ce qui porte le linéaire de voirie communale au 31/12/2019 à 126 992 ml soit 126 km 992.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( 31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-valide le linéaire de voirie communale actualisé au 31/12/2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 23.12.2019 et de la publication, le Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne



## SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

19-12-295

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 34**  
**Date de convocation : 12 décembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

### Absents excusés :

Alain HERAUD, Omar N'FATI, Noureddine BOUACHERA

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Gabi HÖPER (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT), Monique MEYNARD (donne pouvoir à Rodolphe GUYOT)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance  
-----

## VOIRIE – CIRCULATION

AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ RD N°670 / CHEMIN DE CARRÉ- TRAVAUX SUR LE  
DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL –CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA  
MAITRISE D'OUVRAGE À LA COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2242-1,

La commune de Libourne va procéder à la création d'un carrefour giratoire à l'intersection de la route départementale et du chemin de Carré en agglomération sur la RD 670 du PR 20+573 au PR 20+367 Avenue Clément Fayat.

Une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage doit être établie entre le conseil départemental et la commune de Libourne.

Cette convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de cette opération.

Les travaux de création du carrefour giratoire seront financés à 100% par la ville de Libourne.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité ( **31** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer cette convention entre le Conseil Départemental et la commune de Libourne

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le  
et de la publication, le 23.12.2019  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
Mairie de Libourne

